

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-dixième session**

Bangkok, 4-8 août 2014 (Phase II)

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique: Préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (Samoa, 2014)**Résumé des préparatifs pour le Pacifique de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement****Note du secrétariat*****Résumé*

Le présent document résume les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Apia (Samoa) du 1^{er} au 4 septembre 2014, l'accent étant mis sur les préparatifs et les priorités propres à la région du Pacifique en vue de la Conférence. Le thème de la Conférence est le suivant: « Des partenariats véritables et pérennes comme instrument du développement durable des petits États insulaires en développement ». Parmi les priorités des petits États insulaires en développement du Pacifique à la veille de la Conférence, on compte la gestion économique durable, la lutte contre les changements climatiques, les énergies durables, les océans et les mers, la santé et les maladies non transmissibles ainsi que le développement social, y compris l'égalité des sexes. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont aussi mis en tête de leurs priorités la gouvernance et les moyens de sa mise en œuvre.

La Commission souhaitera peut-être examiner le présent rapport et fournir au secrétariat des orientations sur ses recommandations et sur toute autre question relative aux préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

1. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, les petits États insulaires en développement sont considérés comme un cas particulier en matière de développement durable en raison des difficultés auxquelles ils sont confrontés et qui leurs sont propres

* E/ESCAP/70/L.1/Rev.1.

** Veuillez noter que la soumission tardive du présent document est due à la rapidité des changements opérés dans les délibérations sur les objectifs du développement durable, y compris au sein du Groupe de travail ouvert et de l'Équipe d'appui technique sur les océans et les mers. Étant donné que l'examen du point 2 b) de la soixante-dixième session de la Commission a été retardé, le secrétariat a veillé à ce que ce rapport soit le plus à jour possible.

dans la recherche du développement et dans la lutte contre la pauvreté, notamment leur petite taille, l'éloignement des principaux marchés et centres de population, la faible diversité de leurs ressources et de leurs exportations ainsi que leur exposition aux problèmes environnementaux mondiaux et aux chocs économiques externes. Les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles et subissent tout un ensemble d'effets résultant des changements climatiques¹. Il existe 51 petits États et territoires insulaires en développement: 20 se trouvent dans la région du Pacifique, 23 dans la région des Caraïbes et huit dans la région AIMS (Atlantique, océan Indien, Méditerranée et de la mer de Chine méridionale). Sur les 62 États membres et membres associés que compte la CESAP, 22 sont des petits États insulaires en développement du Pacifique et de la région AIMS. Les questions qui préoccupent les petits États insulaires en développement revêtent donc une grande importance dans la région Asie-Pacifique.

2. Même parmi les petits États insulaires en développement, ceux de la région du Pacifique sont confrontés à des défis particuliers dans la poursuite du développement durable étant donné leur grand éloignement et leur taille réduite. Les petits États insulaires en développement du Pacifique sont aussi divers, et ils englobent des pays plus peuplés et plus riches en ressources naturelles en Mélanésie ainsi que les atolls éloignés de Micronésie qui disposent de vastes zones économiques exclusives. En règle générale, la sous-région du Pacifique a lutté ces derniers temps pour maintenir une croissance positive du PIB, à l'exception de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui est riche en ressources et connaît un essor dans le secteur de ces ressources, et, dans une moindre mesure, des Îles Salomon. Toutefois, les progrès limités que ces pays ont réalisés sur le plan du développement humain et des Objectifs du Millénaire pour le développement montrent que si la croissance du PIB est nécessaire, elle ne suffit pourtant pas pour obtenir de bons résultats de développement. La pauvreté et les inégalités persistent ou se développent dans le Pacifique et la nécessité d'une plus forte intégration sociale est une priorité. Si une croissance faible et des progrès limités en matière de développement durable sont dus en partie à la gouvernance et à des contraintes politiques, une telle situation souligne aussi les problèmes structurels inhérents aux pays insulaires du Pacifique, qui se soldent par des coûts élevés dans les transports, la prestation de services et la production. Toutefois, les plus grandes difficultés auxquelles la sous-région doit faire face sont les menaces extérieures qui pèsent sur le développement durable. Au premier rang d'entre elles, on compte les crises économiques mondiales, les déchets et la pollution, ainsi que la menace existentielle liée aux changements climatiques, y compris les catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et intenses.

3. Ces défis donnent à penser que le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que ses cibles et indicateurs, doivent s'inscrire dans les réalités des petits États insulaires en développement, dans la mesure où de nombreux indicateurs utilisés pour mesurer les progrès réalisés dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement s'avèrent difficiles à appliquer ou à mesurer dans la région du Pacifique². Les

¹ Voir la résolution de l'Assemblée générale 67/207.

² En effet, le retard enregistré par le Pacifique quant à l'Objectif du Millénaire pour le développement 1 (voir Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique, *Pacific Regional MDGs Tracking Report*, Suva, Forum des Îles du Pacifique), est lié en grande partie au fait que les pays ont utilisé des niveaux nationaux de pauvreté qu'ils avaient eux-mêmes déterminés et dont les seuils étaient supérieurs à l'indicateur fixé à 2 dollars par jour.

changements climatiques, qui représentent le plus grand défi pour la région du Pacifique, sont absents des Objectifs du Millénaire pour le développement, même si l'on n'a accordé aux océans – un des plus grands atouts pour la région du Pacifique et pour la planète en général – qu'une valeur secondaire. En effet, s'agissant du Pacifique, « ses vastes ressources naturelles issues de la mer et de la terre revêtent une importance considérable à l'échelle mondiale, de même que sa géographie spatiale et politique pour d'autres raisons, qui sont principalement d'ordre sécuritaire³ ». Les océans constituent un puits de carbone important doublé d'un producteur d'oxygène; ils représentent aussi une réserve de ressources précieuses, en particulier pour les trois milliards de personnes dont les apports en protéines dépendent de la mer. C'est la raison pour laquelle on fait maintenant parfois référence aux petits États insulaires en développement du Pacifique en parlant d'« États du grand océan ».

4. La première conférence internationale sur le développement durable des petits États insulaires en développement s'est tenue en 1994 et elle a débouché sur le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (appelé aussi « Programme d'action de la Barbade⁴ »). En 2005, une deuxième conférence internationale a été organisée et elle a adopté la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁵. La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (Conférence des Samoa) se tiendra aux Samoa en septembre 2014. La Conférence des Samoa a été convoquée durant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable⁶. Le thème principal de la Conférence des Samoa est le suivant: « Des partenariats véritables et pérennes comme instrument du développement durable des petits États insulaires en développement ». Comme il a été établi par l'Assemblée générale en mars 2013, la Conférence devrait porter sur ce qui suit⁷:

a) Évaluer les progrès accomplis à ce jour et les lacunes à combler dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice en se fondant notamment sur les rapports établis et les processus correspondants;

b) S'efforcer d'amener tous les pays à s'engager de nouveau à répondre aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement, compte tenu des vulnérabilités qui leur sont propres, en adoptant des mesures concrètes et pragmatiques pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, notamment par la mobilisation des ressources et l'assistance à ces États;

c) Identifier les nouveaux défis qui pourraient se poser et les perspectives qui pourraient se présenter pour le développement durable des

³ Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique, *Pacific Plan Review 2013: Report to Pacific Leaders* (Suva, 2013), p. 49.

⁴ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown, Barbade, 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution I, annexe II.

⁵ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution I, annexe II.

⁶ Voir la résolution de l'Assemblée générale 66/288, annexe.

⁷ Voir la résolution de l'Assemblée générale 67/207, par. 5.

petits États insulaires en développement ainsi que les moyens d'y répondre, notamment en renforçant les partenariats entre ces États et la communauté internationale;

d) Recenser les priorités du développement durable des petits États insulaires en développement pour en tenir compte, si nécessaire, lors de l'élaboration du programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'après-2015.

5. Un processus préparatoire a été mis sur pied par l'Assemblée générale⁸, lequel comportait des réunions préparatoires dans chacune des trois régions des petits États insulaires en développement, ainsi qu'une réunion interrégionale, avec l'appui du système des Nations Unies, y compris des commissions régionales. Par conséquent, la CESAP et le Département des affaires économiques et sociales ont organisé une réunion préparatoire pour les petits États insulaires en développement du Pacifique aux Fidji, en juillet 2013, au cours de laquelle les priorités de la région du Pacifique ont été définies. Les priorités en matière de développement durable propres aux petits États insulaires en développement du Pacifique ont été identifiées par des examens du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de Maurice et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le secrétariat a joué un rôle décisif dans ce processus en menant, entre autres choses, des évaluations nationales et régionales dans la région du Pacifique, en convoquant la réunion préparatoire des Fidji en juillet 2013 et en appuyant les préparatifs en cours pour la Conférence des Samoa. Les priorités des petits États insulaires en développement du Pacifique sont intégrées aux travaux actuels de rédaction des résultats de la Conférence des Samoa et sont présentées dans le présent document sous la forme d'un consensus qui semble se dessiner plutôt que comme les décisions finales.

6. La réunion interrégionale à laquelle ont participé des petits États insulaires en développement des trois régions des petits États insulaires en développement s'est tenue à la Barbade, en août 2013⁹. Le document final de cette réunion a permis de préparer le projet de document final de la Conférence des Samoa, qui a été d'abord négocié à la première réunion préparatoire à New York, en février 2014, par l'ensemble des États membres des Nations Unies. Une deuxième réunion préparatoire aura lieu en juin 2014 afin de mettre à terme les négociations. L'avant-projet du document final¹⁰ de la Conférence des Samoa comprenait les priorités suivantes pour les petits États insulaires en développement du Pacifique:

a) **Le développement économique durable:** renforcer la résilience des sociétés et des économies des petits États insulaires en développement, l'accent étant mis sur l'investissement dans l'éducation et la formation de leurs populations ainsi que sur la création d'emplois, des politiques macroéconomiques saines, une gestion économique efficace, la prévisibilité de la fiscalité, la certitude en matière d'investissements et de réglementation, et une dette tolérable;

⁸ Ibid., par. 9 et 11.

⁹ « Compte-rendu de la réunion préparatoire interrégionale de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement », Bridgetown, Barbade, 26-28 août 2013, *Bulletin des Négociations de la Terre*, vol. 8, n° 52 (31 août 2013). Disponible à l'adresse: www.iisd.ca/download/pdf/enb0852e.pdf.

¹⁰ Disponible à l'adresse: www.sids2014.org/index.php?menu=1537.

b) **Les changements climatiques:** traiter à la fois de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation par le biais de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹¹ et en particulier du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques¹², et aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre leurs mesures d'atténuation adaptées au contexte national et à répondre à leurs besoins en matière d'adaptation;

c) **L'énergie durable:** reconnaître le potentiel des sources d'énergie renouvelable et la valeur du cadre que constitue l'initiative du Secrétaire général « Énergie pour tous¹³ » et ses trois objectifs destinés à améliorer l'accès à des services énergétiques modernes, à accroître les rendements énergétiques et à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans les services énergétiques;

d) **Les océans et les mers:** prendre en compte l'importance intrinsèque qu'ils revêtent dans le développement durable et le rôle décisif qu'ils jouent en matière de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire, de moyens d'existence et de séquestration du carbone, ainsi que dans les identités et les cultures des petits États insulaires en développement. La pêche, le tourisme côtier ainsi que l'exploitation des ressources des fonds marins et des sources d'énergie renouvelable sont considérés comme les pièces maîtresses d'une économie basée sur l'océan dans les petits États insulaires en développement;

e) **La santé et les maladies non transmissibles:** comprendre que le poids et la menace des maladies non transmissibles sont des enjeux redoutables pour les petits États insulaires en développement au XXI^e siècle;

f) **Le développement social, y compris l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes:** reconnaître leur effet de transformation et de multiplication sur les activités de développement. La culture et les savoirs traditionnels locaux, ainsi que les sports, sont les moteurs du développement durable. Il convient de promouvoir les sociétés pacifiques.

7. Parmi les moyens de mise en œuvre proposés, on compte ce qui suit: a) des partenariats véritables et pérennes propres aux petits États insulaires et pris en main par chacun, fondés sur la confiance mutuelle, l'égalité, le respect, la responsabilité et la transparence; b) le financement et, en particulier, la facilitation de l'accès à des sources de financement à des conditions préférentielles; c) le développement de critères spécifiques pour évaluer les progrès accomplis en matière de développement durable qui soient plus précis que les Objectifs du Millénaire pour le développement et qui prennent en compte les circonstances particulières, les faiblesses et la moindre résistance de ces pays; d) le commerce, en prenant en compte les spécificités des petits États insulaires en développement pour négocier des accords et des arrangements commerciaux; e) le renforcement des capacités, en particulier l'importance des investissements dans l'éducation et la santé, pour développer la capacité d'adaptation humaine et les ressources humaines des petits États insulaires en développement, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles; f) le transfert de technologies, en particulier de technologies qui soient à la fois respectueuses de l'environnement et adaptées aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement; g) la

¹¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

¹² Voir FCCC/CP/2013/10/Add.1.

¹³ Résolution 65/151 adoptée par l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010 sur l'Année internationale de l'énergie durable pour tous.

collecte et la gestion de données pour appuyer la révolution des données et les efforts déployés par les petits États insulaires en développement pour mettre en œuvre des stratégies et des programmes nationaux de développement durable, notamment par des améliorations concernant les statistiques et les données; et h) le suivi et la responsabilité en vue du strict respect des engagements pris à la Conférence des Samoa et de leur traduction dans les faits.

8. Le processus préparatoire pour l'élaboration du document final de la Conférence des Samoa a aussi permis d'élaborer les priorités des petits États insulaires en développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Ces priorités témoignent d'un consensus entre la prise en compte des intérêts des petits États insulaires en développement et celle des autres pays en développement et des pays les moins avancés. Les priorités des petits États insulaires en développement du Pacifique dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 sont notamment les suivantes:

a) Créer une approche axée sur la population qui soit centrée sur l'élimination de la pauvreté, qui débouche sur l'équité sociale et qui réalise la durabilité environnementale;

b) Renforcer la résilience entre les petits États insulaires en développement;

c) Mettre en œuvre dans leur intégralité le Programme d'action de la Barbade, la Stratégie de Maurice et le document final issu de la Conférence des Samoa;

d) Faire des océans un thème prioritaire, y compris la possibilité d'un objectif de développement durable distinct concernant les océans et les mers avec pour cibles un environnement marin et des stocks halieutiques sains, et l'exploitation des autres bienfaits économiques du développement durable des ressources marines;

e) Faire de la lutte contre les changements climatiques une question transversale, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives;

f) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris le droit des femmes et des filles à une vie sans violence, et faire de l'égalité des genres une question transversale commune à l'ensemble des objectifs;

g) Accorder de l'importance aux questions de santé et s'atteler à la crise sanitaire émergente que constituent les maladies non transmissibles;

h) Accélérer les progrès vers des modes de consommation et de production viables;

i) Reconnaître la nécessité de la sécurité alimentaire et de l'eau, et celle du développement économique et social qu'il convient de concilier avec la conservation des écosystèmes et la préservation de la diversité biologique;

j) Créer un « nouveau partenariat mondial » qui exploite pleinement le potentiel des partenariats entre les gouvernements à tous les niveaux, les entreprises, la société civile et un large éventail de parties prenantes, tout en complétant les approches traditionnelles telles que l'aide publique au développement;

k) Mettre en place un solide système de suivi mondial qui renforce la responsabilisation à tous les niveaux, procède de manière appropriée et en temps opportun à l'analyse de la mise en œuvre et qui comprennent, si besoin est, des cibles et indices précis qui soient pertinents et adaptés pour les petits États insulaires en développement.

9. L'Organisation des Nations Unies, y compris le secrétariat de la CESAP, devrait jouer un rôle important dans la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Samoa et du programme de développement pour l'après-2015. Il s'agit notamment de renforcer la résilience sociétale et économique des petits États insulaires en développement du Pacifique – par le biais des équipes de pays et en collaboration avec les organisations intergouvernementales régionales – par une approche cohérente axée sur le renforcement des capacités et des institutions nationales. Cela s'inscrit dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2012¹⁴. Cela est également conforme aux déclarations communes du Secrétaire général et des dirigeants du Pacifique, qui mettent régulièrement l'accent sur la nécessité de travailler avec les organisations régionales du Pacifique et par leur intermédiaire à l'appui de la mise en œuvre dans les pays.

10. Le secrétariat, étant donné son approche pluridisciplinaire et son rôle dans le Pacifique, peut contribuer à améliorer les statistiques et les données dans le Pacifique et favoriser l'élaboration d'autres voies et mesures de développement au moyen d'un certain nombre de cadres d'intégration des Nations Unies, tels que le Système de comptabilité environnementale et économique, et les outils sociaux au service de l'intégration. Le secrétariat est bien placé pour intégrer cette action dans le contexte de l'appui à la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux de développement durable, comme l'ont souligné les petits États insulaires en développement.

11. Les petits États insulaires en développement souffrent d'un manque de capacités pour développer et mettre en œuvre des politiques. Il est urgent de les aider à renforcer leurs capacités nationales, par exemple pour mener des analyses coûts/avantages et prendre des décisions en connaissance de cause et avec la participation des intéressés en matière de développement durable. Les petits États insulaires en développement ont toujours maintenu qu'aussi bien le renforcement des capacités que celui des institutions devraient être pris en compte dans les cadres et partenariats de coopération. Le renforcement des institutions encourage le recours aux systèmes nationaux et promeut la conservation des connaissances sous toutes leurs formes, y compris les connaissances traditionnelles, au sein d'un pays. Dans le domaine du commerce, les petits États insulaires en développement ont besoin d'une assistance technique accrue qui leur permette de faire face à leur capacité limitée en matière de mise en œuvre des engagements commerciaux et de formulation de politiques commerciales, de favoriser le renforcement de leurs capacités de production et de s'attaquer aux contraintes qui pèsent sur l'offre.

12. Les petits États insulaires en développement ont demandé au système des Nations Unies, en collaboration avec d'autres parties prenantes, de renforcer la coordination de leurs activités avec les petits États insulaires en développement qui envisagent d'adopter les éléments d'un modèle national d'économie verte ou l'ont déjà fait, et de renforcer leur appui à ces pays. Les petits États insulaires en développement demandent aussi de déterminer si les mandats et le fonctionnement actuels des entités des Nations Unies

¹⁴ Voir la résolution 67/226 de l'Assemblée générale.

remplissent leur vocation d'assistance aux petits États insulaires en développement; ils demandent également que le secrétariat des Nations Unies utilise davantage les ressources humaines et financières actuellement disponibles afin de les affecter aux questions complexes qui les concernent. S'agissant des travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, les petits États insulaires en développement demandent que les questions présentant pour eux une importance particulière soient intégrées et pleinement prises en compte dans l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement et que, pour eux, elles soient inscrites à l'ordre jour du Forum et du Conseil économique et social, tout en veillant à ce que des liens appropriés soient établis avec les mécanismes de mise en œuvre nationaux et régionaux. Les États membres de la CESAP sont instamment priés d'apporter leur soutien aux petits États insulaires en développement à de la Conférence des Samoa en septembre.

13. Les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique représentent une partie importante de la CESAP; les États membres tant développés qu'en développement ont apporté une aide et un soutien importants aux petits États insulaires en développement membres et membres associés. La Conférence des Samoa est l'occasion pour la communauté internationale, y compris les États membres de la CESAP, de renouveler leur engagement de répondre efficacement aux besoins et vulnérabilités particuliers des petits États insulaires en développement. Les petits États insulaires en développement ont besoin d'une aide concrète et pragmatique pour progresser vers le développement durable, notamment par la mobilisation de ressources. La Conférence des Samoa sera l'occasion de présenter des partenariats réussis avec des petits États insulaires en développement ainsi que de nouer des partenariats novateurs et concrets pour favoriser le développement durable des petits États insulaires en développement. Il s'agit en l'occurrence de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, triangulaire et, en particulier, de la coopération entre les petits États insulaires en développement. Les membres de la CESAP et les organisations régionales, le secteur privé et les organisations de la société civile souhaiteront peut-être profiter de cette occasion pour présenter des partenariats de coopération avec des petits États insulaires en développement.
